

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente mars deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/03/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSEES : Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2011-052 : PETITE ENFANCE – ELECTION DES REPRESENTANTS AU SIVU CADICHON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT,

Vu l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat est compétente en matière de petite enfance (multi-accueil, relais assistantes maternelles, lieu d'accueil enfants – parents) depuis le 1^{er} janvier 2011 et, qu'à ce titre, elle s'est substituée à la commune de Saint-Paul au sein du SIVU CADICHON.

Suite à différents échanges, le SIVU CADICHON a sollicité, par courrier reçu en date du 17 mars, la désignation des représentants (2 titulaires et 1 suppléant) de la Communauté de Communes de Noblat au syndicat en lieu et place de ceux de la commune de Saint-Paul.

Conformément à la demande du SIVU CADICHON, Monsieur le Président propose d'élire les représentants de l'intercommunalité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Elit Madame Sabine VINCENT et Monsieur Bernard POUSSIN comme représentants titulaires et Madame Nadine MAGY comme représentant suppléant de la Communauté de Communes de Noblat au SIVU CADICHON.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 31 mars 2011

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 04.04.11

Publié ou notifié

Le 30.03.11.

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2011-052 : PETITE ENFANCE - ELECTION DES REPRESENTANTS AU SIVU
CADICHON

Date de transmission de l'acte : 04/04/2011

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 04/04/2011

Numéro de l'acte : 2011-052 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20110331-2011-052-DE

Date de décision : 31/03/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants